



DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

Siège social : 59 Ter Chemin de Verdale
BP 30 Saint Jean
31240 L'UNION CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2019

GREFFE

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2019

ACTEVA
Commissaire aux comptes



Arnaud PUJOL
Associé

DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

Siège social : 59 Ter Chemin de Verdale

BP 30 Saint Jean

31240 L'UNION CEDEX

Comptes annuels - Exercice clos le 30/06/2019

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 752	3 977	1 775	2 775	- 1 000
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	39 822		39 822	39 822	
Constructions	366 077	180 818	185 258	202 383	- 17 125
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 046	2 046			
Autres immobilisations corporelles	220 602	189 882	30 720	33 398	- 2 678
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	527		527	527	
TOTAL (I)	634 827	376 723	258 104	278 905	- 20 801
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements	6 480		6 480	6 888	- 408
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	92 862	11 402	81 460	182 467	- 101 007
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	397		397		397
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	276 594		276 594	203 782	72 812
Valeurs mobilières de placement	168		168	168	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	347 005		347 005	177 013	169 992
Charges constatées d'avance	9 969		9 969	6 814	3 155
TOTAL (II)	733 475	11 402	722 073	577 131	144 942
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 368 302	388 125	980 177	856 037	124 140

Bilan association(suite)

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	516 451	469 351	47 100
. Résultat de l'exercice	162 577	47 100	115 477
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 871	5 623	- 752
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	683 898	522 074	161 824
Provisions pour risques et charges	17 294	15 598	1 696
TOTAL (II)	17 294	15 598	1 696
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement		4 040	- 4 040
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)		4 040	- 4 040
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	39 674	82 477	- 42 803
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	40 336	23 316	17 020
Autres	198 975	208 532	- 9 557
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	278 985	314 325	- 35 340
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	980 177	856 037	124 140
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens	558 211		558 211	442 890	26,04
Production vendue services	153 631		153 631	112 846	36,14
Montants nets produits d'expl.	711 842		711 842	555 737	28,09
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			365 150	318 931	14,49
Cotisations					
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 040	9 765	-58,63
Autres produits			163 915	164 021	-0,06
Reprise de provisions			20 733	24 005	-13,63
Transfert de charges			67 588	57 027	18,52
Sous-total des autres produits d'exploitation			621 426	573 749	8,31
Total des produits d'exploitation (I)			1 333 267	1 129 486	18,04
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			689	723	- 34
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			689	723	- 34
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital			752	810	- 58
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)			752	810	- 58
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 334 708	1 131 019	18,01
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL			1 334 708	1 131 019	18,01

DISTRICT DE FOOTBALL 59 ter Chemin de Verdale BP 30 Saint Jean 31240 L UNION CEDEX

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	17 352	24 734	- 7 382	-29,85
Variations stocks de marchandises	408	-1 723	2 131	123,68
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 189	9 277	- 3 088	-33,29
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	28 022	22 528	5 494	24,39
Services extérieurs	52 524	64 510	- 11 986	-18,58
Autres services extérieurs	284 535	229 480	55 055	23,99
Impôts, taxes et versements assimilés	47 716	44 189	3 527	7,98
Salaires et traitements	476 115	443 933	32 182	7,25
Charges sociales	158 256	161 302	- 3 046	-1,89
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	27 657	29 369	- 1 712	-5,83
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	10 062	10 329	- 267	-2,58
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	12 294	12 598	- 304	-2,41
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		4 040	- 4 040	-100
Autres charges	49 355	14 197	35 158	247,64
Total des charges d'exploitation (I)	1 170 485	1 068 763	101 722	9,52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 647	2 406	- 759	-31,55
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	1 647	2 406	- 759	-31,55
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		12 750	- 12 750	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		12 750	- 12 750	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 172 132	1 083 919	88 213	8,14
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	162 577	47 100	115 477	245,17
TOTAL GENERAL	1 334 708	1 131 019	203 689	18,01

Annexes Associations 2019

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 980 177,20 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 162 576,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/10/2019 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

Logiciels informatiques de 01 à 05 ans

Constructions : 20 à 30 ans

Agencements, aménagements, installations : 03 à 10 ans

Matériel de bureau et informatique : 01 à 05 ans

Mobilier : 01 à 10 ans

Matériel Audiovisuel : 03 à 05 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes. Le stock s'élève à 6 480 euros.

Créances :

Les créances, dont les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a souscrit un contrat couvrant les indemnités de carrière. Le fonds acquis au 30/06/2019 est estimé à 12 130 euros.

Contributions volontaires :

L'association fonctionne grâce à des très nombreux bénévoles dont le temps de travail équivaldrait à une dizaine de salariés à temps pleins et à trois dirigeants cadre à temps partiel, valorisé et comptabilisés de la manière suivante :

- Bénévoles non-cadre : catégorie B soit un brut mensuel de 1 665 euros par personne d'où un brut annuel pour une dizaine de bénévole de 224 775 euros.

- Bénévoles cadres :

Président : M. Maurice DESSENS : catégorie H soit un brut mensuel de 5 350 euros soit un brut annuel de 72 225 euros.

Président Délégué : M. Gérard MONTARIOL : catégorie G soit un brut mensuel de 2 571 euros pour 25 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 34 714 euros.

Secrétaire Général : M. Philippe MAURY : catégorie G soit un brut mensuel de 2 571 euros pour 25 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 34 714 euros.

- Soit un coût estimé de 366 428 euros hors incidence des charges sociales

"Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il n'y a aucune rémunération versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 752			5 752
Immobilisations corporelles	621 691	6 856		628 547
Immobilisations financières	527			527
TOTAL	627 971	6 856		634 827

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	2 977	1 000	3 977
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	163 694	17 124		180 818
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	2 046			2 046
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	31 458	2 226		33 684
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	127 958	7 165		135 123
Matériel audiovisuel	20 933	142		21 075
TOTAL III	346 089	26 657		372 746
TOTAL GENERAL (I+II+III)	349 066	27 657		376 723

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	6 888		408	6 480
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	6 888		408	6 480

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	527		527
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	92 862	92 862	
Autres créances	276 991	276 991	
Charges constatées d'avance	9 969	9 969	
TOTAL	380 350	379 822	527

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	4 375
TOTAL	4 375

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	11 475	10 062	10 135	11 402
Comptes financiers				
TOTAL	11 475	10 062	10 135	11 402

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Analyse des fonds dédiés**

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
CNDS aide à la formation 2017/18	4 040		4 040		
TOTAL	4 040		4 040		

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	15 598	12 294	10 598	17 294
TOTAL (II)	15 598	12 294	10 598	17 294
TOTAL GENERAL (I+II)	15 598	12 294	10 598	17 294
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		12 294	10 598	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	39 674	27 644	12 030	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	40 336	40 336		
Dettes fiscales et sociales	147 812	147 812		
Dettes sur immobilisations	9 044	9 044		
Autres dettes	42 119	42 119		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	278 985	266 955	12 030	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 044
Dettes fiscales et sociales	102 404
Autres dettes	
TOTAL	111 448

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées l'année pour laquelle elles ont été attribuée.

Toutefois, la subvention du conseil département de la Haute-Garonne pour le fonctionnement et l'organisation des manifestations 2017-2018 s'est élevée à 42 750 euros. Elle a été notifiée en 20 décembre 2018 et reçue le 11 avril 2019, elle a donc été comptabilisée sur exercice clos le 30 juin 2019.

La subvention 2018-2019 n'a pas été notifiée à ce jour, elle n'a donc pas été provisionnée dans les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Dons loi juillet 2000

Les bénévoles abandonnent tous les ans les frais kilométriques engagés dans le cadre de leur activité au sein de l'association. Pour l'exercice, ces frais ont été comptabilisés pour 50 658 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	8	
TOTAL	11	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 176 euros.